

Paris, le 19 décembre 2007



Réforme de l'OCM vitivinicole

Le Ministre a « sauvé les meubles »

Un accord politique sur la réforme de l'OCM vitivinicole vient d'être conclu par le Conseil des Ministres de l'Agriculture à Bruxelles.

Adossé à une conjoncture de marché qu'il juge moins préoccupante, le Conseil a repoussé la mise en place de la réforme 2009 pour se donner le temps des négociations.

Sur les droits de plantation, l'enrichissement, le dispositif de gestion de crise, l'accord reporte les décisions finales à l'après 2015. A cette occasion, la coopération vinicole tient à rappeler son attachement à ces mécanismes importants pour notre viticulture.

Les Vignerons Coopérateurs de France enregistrent avec intérêt l'introduction du soutien aux investissements, à l'innovation et à la structuration des entreprises mais ils restent préoccupés quant au sort définitif qui sera réservé à l'authenticité des vins de pays et de cépages.

Le Ministre de l'Agriculture, sur ce dossier mal engagé, a obtenu cet accord a minima mais a acquis avec l'enveloppe de 280 millions d'euros des moyens pour financer notre filière sur le plan national. Les Vignerons Coopérateurs de France se mobiliseront pour que le plan à 5 ans pour la viticulture française jette les bases de retour à la compétitivité et d'une sortie de crise.

Denis Verdier insiste : « *Plus que jamais les entreprises doivent être au cœur de notre préoccupation* ».

Les Vignerons Coopérateurs
TOUT UN ÉTAT D'ESPRIT

Confédération des Coopératives Vinicoles de France • 53 rue de Rome • 75008 Paris
Tél. 01 45 22 37 00 • Fax 01 45 22 86 21 • ccvf.paris@wanadoo.fr • www.vignerons-cooperateurs.coop